RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 DECEMBRE 2025

Synergies CPAS - Commune

Conformément à la loi organique des CPAS, un rapport sur les synergies CPAS-Commune a été présenté au Conseil communal.

En effet, différentes actions se prêtent à une mise en commun des ressources entre nos deux entités, notamment des services « support » (RH, archives, informatique, …).

Elles ont pour objectif d'**optimiser les ressources**, d'**améliorer la qualité des services** rendus à la population et de **réduire les coûts**, grâce à une collaboration renforcée entre la Commune et le CPAS.

Centre culturel : Contrat-programme 2027-2031

Le Conseil communal a **pris acte du nouveau contrat-programme 2027-2031** transmis par le Centre culturel.

Pour rappel, un centre culturel élabore un dossier de demande qui présente ses projets artistiques et socioculturels en phase avec les directives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous forme d'un dossier de subsidiation.

Dotations pour 2026

Zone de secours Hemeco

Lors de ce Conseil, la **dotation de la commune d'Amay** (au budget ordinaire et extraordinaire) à la **Zone de secours Hemeco** pour l'exercice 2026 a été présentée, fixée et approuvée.

Il est proposé de voter une dotation de :
- dotation ordinaire : 568.611,51 €
- dotation extraordinaire : /

Zone de police Meuse-Hesbaye

Lors de ce Conseil, la **dotation de la Commune d'Amay** (au budget ordinaire et extraordinaire) à la zone de police Meuse-Hesbaye pour l'exercice 2026 a été présentée, fixée et approuvée.

Cette contribution, revue et indexée annuellement (en fonction de la taille de la population), est d'application dans toutes les communes de la zone et garantit le bon fonctionnement de celle-ci.

Il est proposé de voter une dotation de :

- 1.578.034,41 € à inscrire au budget ordinaire.
- 69.575,46 € à inscrire au budget extraordinaire.

Rapport annuel d'activités 2024-2025

Le Conseil communal a pris acte du **rapport annuel d'activités 2024-2025 de l'Administration communale**, établi conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ce rapport, qui reprend les actions menées par l'ensemble des services communaux ainsi que par le Centre Sportif Local Intégré, sera annexé au budget en vue de son envoi à la tutelle.

Les activités du CPAS feront quant à elles l'objet d'un rapport distinct.

Budget – Exercice 2026

Le Conseil communal a **présenté, analysé et adopté le budget communal ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2026.**

Acte central de la gestion communale, le budget constitue à la fois un **outil de prévision et un acte d'autorisation**, fixant l'ensemble des recettes et dépenses attendues pour l'année. Il devient définitif après approbation de tutelle et sert alors de base juridique aux opérations financières de la commune.

Le projet de budget 2026 se présente en équilibre grâce au renouvellement de l'adhésion au plan Oxygène pour 2026, voté lors de ce Conseil également ; Ce qui nous permet de garantir le bon fonctionnement des services dans un contexte financier exigeant tout en investissant dans la rénovation de notre patrimoine.

Budget Initial CPAS 2026

Le Budget Initial 2026 du CPAS, voté par le Conseil de l'Action sociale en date du 27 novembre 2025, a été approuvé par le Conseil communal.

L'équilibre est assuré à la clôture du Budget Initial 2026 soit à l'inscription d'une dotation communale globale de 3.141.500,00 €.